

Modalités d'attribution des subsides de la PlaGe pour l'organisation d'événements

La PlaGe a pour mission de promouvoir le développement de la recherche et de l'enseignement des études genre à l'UNIL. A ce titre, une partie du budget annuel alloué par la Direction de l'UNIL est dévolue au soutien de l'organisation d'événements.

Le Bureau de la PlaGe, où sont représentées toutes les facultés de l'UNIL, est compétent pour examiner les demandes qui lui sont adressées lors de ses réunions.

La PlaGe n'ayant pas vocation à soutenir seule des événements, les requérant·e·s sont invité·e·s à se renseigner, avant le dépôt d'une demande auprès de la Plateforme, sur les autres possibilités d'obtention de financements (facultés, instituts, départements, FNS, fondations, etc.) Voir notamment à ce sujet la page: <https://ed.unil.ch/pubauth/sr>

Qui peut demander des subsides ?

- L'ensemble des membres de la communauté UNIL, y compris les doctorant·e·s et étudiant·e·s.
- Les membres du corps intermédiaire, ayant plus difficilement accès aux fonds institutionnels que le personnel statutaire, sont particulièrement encouragé·e·s à solliciter des subsides.
- Le Bureau examinera volontiers les demandes issues des étudiant·e·s. Il leur est néanmoins conseillé de prendre contact avec la coordination ou un·e membre du Bureau afin de s'assurer que leur demande soit formulée de façon ad hoc.

À qui s'adresser ?

Les demandes sont à adresser à la coordination de la PlaGe à l'adresse plage@unil.ch en respectant les délais impartis (voir ci-dessous).

Délais de dépôt des demandes

Trois échéances annuelles sont prévues pour le dépôt des demandes :

- 15 février
- 15 juin
- 15 octobre

Remarque : Il est possible, voire conseillé, de déposer une demande en anticipation d'une échéance si les requérant·e·s ne sont pas sûr·e·s de la recevabilité de leur projet en l'état. Elles et ils auront ainsi la possibilité d'améliorer leur projet en vue de la réunion suivante. Toutefois, le Bureau ne délivre en aucun cas de subsides pour des activités déjà réalisées avant l'échéance de dépôt, par exemple en cas de déficit.

Domaines concernés susceptibles de faire l'objet de demandes

- L'organisation d'événements scientifiques ayant trait aux problématiques de genre (par exemple conférences, colloques, congrès, symposiums, ateliers de recherche, etc). La PlaGe peut également financer un panel portant sur les études genre dans un événement non-spécifiquement consacré au genre.
- La restitution de projets de recherche sur le genre sous des formes innovantes ou pédagogiques (par exemple exposition, dossier pédagogique, note d'orientation, atelier à destination d'un public particulier, etc.)

Domaines exclus des subsides

- La participation de membres de la communauté UNIL à des événements extérieurs à l'UNIL (par exemple : colloques, congrès, symposiums, ateliers de recherche, etc.)
- Les enquêtes de terrain, récoltes de données, accès aux sources, etc.
- Les frais de formation utiles à la recherche en cours (par exemple : cours à l'étranger, de vacances, stages de langue, formations techniques, etc.)
- La publication scientifique et la valorisation de la recherche (par exemple : frais de traduction, relecture, impression, publication en Open access, etc.)
- Les frais d'abonnement à des revues ou les cotisations à des sociétés savantes. Les demandes concernant ces activités sont en principe prises en charge par les instituts, le FNS ou des fondations.

Éléments du dossier de demande de subsides

Les requérant·e·s doivent remplir le formulaire disponible sur le site web de la PlaGe qui comprend notamment :

- Un bref descriptif expliquant clairement la dimension genre de l'activité (10 à 20 lignes).
- La liste des intervenant·e·s pressenti·e·s avec leurs affiliations et les trajets nécessaires.
- Un budget détaillé prenant en compte tous les frais nécessaires et mentionnant les autres sources de financement.
- La liste des organisatrices et organisateurs. Les requérant·e·s veilleront à indiquer leur statut et institut de rattachement.

Le budget détaillera les frais du déplacement principal (en règle générale, trains ou avions ; dans tous les cas, classe économique ou deuxième classe), et d'hébergement (là aussi les plus économiques, obligatoirement dans la liste UNIL), les défraiements si vous en envisagez, les frais de restauration (pauses, repas sur le campus, éventuellement souper en ville). Toutes les dépenses doivent être conformes aux directives du Service financier de l'UNIL.

Critères d'attribution des subsides

Le Bureau tient compte de plusieurs critères normatifs dans ses décisions :

- La PlaGe finance des événements ayant lieu sur le site de l'UNIL ou du CHUV, ou éventuellement dans le canton de Vaud.
- La perspective de genre doit être présente. Les activités qui lui donnent une place centrale ou prioritaire seront privilégiées.
- L'activité doit être ouverte gratuitement à l'ensemble des membres de la communauté UNIL.
- Les activités interdisciplinaires et/ou interfacultaires seront privilégiées.
- La somme maximale d'un subside est de 3'000.- francs, sauf exception (disponibilités budgétaires, adéquation exceptionnelle aux objectifs de la PlaGe, de l'ampleur des événements et de la visibilité accordée à la PlaGe, etc.).
- Hors appel à projets lancé par le Bureau (cf. point suivant), la PlaGe ne finance pas plus de 40% du budget total d'une activité. Seule exception : le Bureau peut entrer en matière pour augmenter le plafond si l'activité n'est organisée que par des assistant·e·s et/ou des étudiant·e·s, ou si la demande de subside est inférieure à 800.- francs.
- Les activités s'inscrivant dans la thématique bisannuelle choisie par l'Assemblée des membres sont prioritaires pour prétendre à des financements. Si elles sont proposées suite à un appel à projets lancé par le Bureau, elles peuvent prétendre à un financement de 100% par la PlaGe, sous réserve que le budget le permette.

Règlement approuvé par le Bureau de la PlaGe à Lausanne, le 1^{er} juillet 2021.